

## STATISTIQUES DE L'ÉDUCATION AU CANADA.

1915. La nouvelle université est dotée d'une subvention de 2,000,000 d'acres de terre de la Couronne de la Province et le Gouvernement a entrepris de bâtir tous les bâtiments nécessaires aux cours des Arts, Sciences, Sciences Appliquées et d'une Ecole Forestière.

**TERRITOIRE DU YUKON.**

En 1902, à l'inauguration d'un système général d'éducation, on a nommé un surintendant des écoles pour le Territoire du Yukon. Le cours d'études est semblable à celui de la Saskatchewan et de l'Alberta. On n'y emploie pas d'instituteurs qui ne sont porteurs au moins d'un diplôme de deuxième classe avec formation de l'école normale. La haute école, complément de l'Ecole Publique de Dawson, date de 1903. Il y a deux spécialistes en charge de cette école, l'un chargé des classiques, langues modernes et histoire, l'autre des mathématiques et des sciences. Dans les degrés supérieurs de la haute école de Dawson, on suit le cours d'études prescrit pour les degrés d'immatriculation de l'Université de Toronto, "passe" et honneur, et on prépare les candidats pour l'immatriculation de l'Université. La haute école de Dawson contient huit salles, dont trois sont affectées au besoin de la haute école et une au jardin d'enfance. Dans certains districts où le nombre des enfants ne justifie pas l'établissement d'une école régulière conformément aux arrêtés en conseil, le Commissaire fait des règlements pour l'établissement d'écoles subventionnées, mais la moyenne d'assistance doit être au moins de cinq élèves, entre six et seize ans et le cours d'études doit être prescrit par le Conseil d'Instruction Publique. Les instituteurs des "écoles subventionnées" sont aussi nommés, sujets à l'approbation du Commissaire et du surintendant des écoles.

**STATISTIQUES DE L'ÉDUCATION AU CANADA.**

Comme il n'y a pas à l'heure actuelle de coordination effective des statistiques de l'éducation, il est difficile d'arranger des tableaux comparatifs pour le Canada. D'abord la date à laquelle se rapporte la statistique diffère d'une province à une autre. Ainsi, pour fins de statistiques, l'Ile du Prince-Edouard, le Nouveau-Brunswick, le Québec, le Manitoba et la Colombie Britannique ont adopté l'année scolaire finissant le 30 juin; l'année scolaire de la Nouvelle-Ecosse finit le 31 juillet; et l'Ontario, la Saskatchewan et l'Alberta ont choisi l'année civile finissant le 31 décembre. Dans les tableaux, numéros 3 à 7, nous nous sommes efforcés, toutefois, de rapprocher ensemble par province, (1) le nombre d'écoles élémentaires, instituteurs, et élèves, avec l'assistance moyenne des élèves; (2) le nombre des professeurs et des élèves des écoles modèles et normales pour la formation des instituteurs; (3) les statistiques des écoles secondaires, en autant qu'elles sont données séparément; et (4) la dépense totale pour l'éducation, conformément à la loi scolaire de chaque province.

Dans le tableau 3, le nombre d'écoles, instituteurs et élèves dans les trois provinces maritimes (Ile du Prince-Edouard, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick) incluent ensemble les écoles ou degrés élémentaires et secondaires; dans la Nouvelle-Ecosse le terme "école" a une signification technique, s'appliquant à la classe ayant un instituteur, sans considération pour le nombre de classes dans une maison d'école.